

DELIBERATION

118 (7.1)

Le 21 décembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 décembre 2020

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON, Madame KHEBRARA à Madame FABRE, Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Clôture du Budget annexe « Construction d'une gendarmerie » au 31.12.2020

Monsieur le Maire expose que, comme évoqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté lors de la séance du 23 novembre 2020, il souhaite clôturer le budget intitulé « Construction d'une gendarmerie ».

Il explique que ce budget concerne une opération qui est prévue dans la convention publique d'aménagement avec NOVIM de la ZAC des Terrasses d'Andrézieux. La gestion et le suivi de celle-ci se feront via le budget principal de la Commune, étant précisé que l'opération sera bien individualisée au programme 0309. Chaque année, NOVIM transmettra le CRACL (le compte rendu annuel à la collectivité locale) qui présentera l'avancement de l'opération et les sommes engagées.

Monsieur le Maire ajoute que le seul versement sur 2020 de 300 000 € à NOVIM correspondant à une avance, sera réintégré par la Comptable Publique par une écriture non budgétaire sur le budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CLOTURE** le budget annexe « Construction d'une gendarmerie »,
- **AUTORISE** la Comptable Publique à réintégrer l'avance de 300 000 € sur le budget principal par une écriture non budgétaire.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 décembre 2020

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201222-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

